

28 juin 2013 - n° 25
130055

**MANDAT POUR LA REALISATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES-
CLOTURE DES COMPTES DE L'OPERATION ET QUITUS A LA SOCIETE
D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (SEV)**

Par convention en date du 07 février 2008, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié à la SEV un mandat relatif à la réalisation de la Pépinière d'Entreprises.

Les travaux ont démarré en septembre 2009 et se sont achevés en mai 2011. Le bâtiment, géré par une SA dédiée est en exploitation depuis le second semestre 2011.

A ce jour, il convient de procéder à la clôture des comptes du mandat et de donner quitus de sa mission à la SEV.

LE CONSEIL

Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDE

- D'APPROUVER le bilan de clôture ci-joint, établi au 31 mai 2013 faisant apparaître un total de dépenses réalisées de 2 126 805.02 euros HT, soit 2 538 169,61 euros TTC, et un total de recettes de 2 534 401.45 euros TTC, faisant ressortir un solde négatif de 3 768.16 euros TTC à régler à la SEV

- DE DONNER quitus de sa mission à la SEV.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 32

Procurations..... 3

Séance du 28 juin 2013

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
